



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°16
Réunion du 22 décembre 2023

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

• Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1 ^{er} demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 16/12/2023 au 21/12/2023					
Dossier N°270	08/12/2023		3CD	Réception Extrait PV de la commission statuts et règlements du 04.12.2023, décidant : - De donner match à jouer U14 D1 du 02/12/2023 - n°26083400 ANTONY FOOT EVOLUTION 21 / VANVES STADE 21	La 3CD prend note et décide que cette rencontre se jouera le 13 JANVIER 2024.
Dossier N°271	10/12/2023		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, rencontre non jouée suite à l'ouverture du stade 5min avant le coup d'envoi et de plus aucune disponibilité de vestiaires pour les équipes et officiels. COUPE HDS CDM du 10/12/2023 - n°27599308 RUEIL ABEILLE 5 / ARCOP NANTERRE 5	Suite au rapport de l'arbitre et au courrier du club d'ARCOP NANTERRE, la 3CD regrette vivement qu' aucun courrier d'explication du club recevant (Rueil Abeille) n'est parvenu au District. Par conséquent, la 3CD décide de donner match perdu par pénalité au club de RUEIL ABEILLE comme prévoit l'article 40.1 du R.S.G. « le club recevant n'a pas mis tous les moyens en œuvre pour que cette rencontre est lieu ». De plus les frais d'arbitrage sont à la charge d'ABEILLE DE RUEIL. le club d'ARCOP NANTERRE est qualifié pour le prochain tour.
	11/12/2023	548746	ARCOP NANTERRE	Nous informe que la rencontre n'a pas été jouée suite à l'ouverture quelques minutes avant le coup d'envoi et vestiaires non accessible.	
Dossier N°272	12/12/2023	514386	PUTEAUX CSM	Le club nous demande de bien vouloir reporter les rencontres du samedi 6 et dimanche 7 janvier 2024, suite à la fermeture des installations ainsi qu'un nombre insuffisant de joueurs. U14 D5 poule C du 06/01/2024 - n°27139622 PUTEAUX CSM 22 / COLOMBIENNE FOOT ES 24 U16 D5 poule A du 07/01/2024 - n°25980822 PUTEAUX CSM 22 / SURESNES JS 23	La 3CD vous informe que la rencontre ci-dessous est reportée le 13 janvier 2024. U14 D5 poule C du 06/01/2024 - n°27139622 PUTEAUX CSM 22 / COLOMBIENNE FOOT ES 24 et la rencontre ci-dessous est reportée le 14 janvier 2024. U16 D5 poule A du 07/01/2024 - n°25980822 PUTEAUX CSM 22 / SURESNES JS 23

Dossier N°273	13/12/2023	542440	RUEIL MALMAISON	Nous informe d'un doublon de match le 14/01/2024. Anciens +45 ans du 14/01/2024 - n°27143199 RUEIL MALMAISON FC 32 / MONTROUGE FC 92 31 Anciens +45 ans du 14/01/2024 - n°27143218 ANTONY FOOT EVOLUTION 33 / RUEIL MALMAISON FC 32	La 3CD vous informe que cette rencontre est reportée au 25 Février 2024. Anciens +45 ans du 14/01/2024 - n°27143218 ANTONY FOOT EVOLUTION 33 / RUEIL MALMAISON FC 32
Dossier N°274	18/12/2023		3CD	U18 D1 du 22/10/2023 - n°25946963 COURBEVOIE SPORTS 1 / ASNIERES FC 1	ASNIERES FC 1 : -1 point (0 but) COURBEVOIE SPORTS 1 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe ASNIERES FC 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de ASNIERES FC 1
Dossier N°275	16/12/2023	509738	VOLTAIRE CHATENAY	Nous informe de leur forfait : U18F du 16/12/23 - n°27460184 VOLTAIRE CHATENAY 1 / GARENNE COLOMBES 1	VOLTAIRE CHATENAY 1 : -1 point (0 but) GARENNE COLOMBES 1 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe VOLTAIRE CHATENAY 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°276	16/12/2023		3CD	Réception rapport arbitre officiel, forfait du club de PLESSIS ROBINSON FC. U14 D5 poule B du 16/12/2023 - n°27139073 MALAKOFF USM 21 / PLESSIS ROBINSON FC 23	PLESSIS ROBINSON FC 23 : -1 point (0 but) MALAKOFF USM 21 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe PLESSIS ROBINSON FC 23 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge du PLESSIS ROBINSON FC 23
Dossier N°277	10/12/2023	550596	COLOMBIENNES	Demande dérogation horaire et terrain : U18 D1 à 13h00 au stade Charles Peguy n°3 U18 D3 à 11h00 au stade Charles Peguy n°2 U16 D1 à 13h00 au stade Charles Peguy n°2	Accord de la 3CD
Dossier N°278	11/12/2023	554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Demande de dérogation pour l'ensemble des matchs à domicile de jouer : le mercredi au gymnase Joliot Curie à Gennevilliers à 20h30.	Accord de la 3CD
Dossier N°279	18/12/2023	531338	PARIS ANTILLES FOOT	Demande de dérogations en ANCIENS D4 : dimanche à 09h30	Accord de la 3CD

Dossier N°280	20/12/2023		3CD	Neutralisation matchs U14 D5	<p>La 3CD neutralise les rencontres ci-dessous, étant donné qu'aucune des 2 équipes ne peuvent mathématiquement prétendre d'accéder à la 2ème phase en poule Accession qui débutera en janvier 2024.</p> <p>U14 D5 poule B du 09/12/2023 - n°27139067 PLESSIS ROBINSON FC 23 : 0 point / 0 but METRO TRANS US 21 : 0 point / 0 but</p> <p>U14 D5 poule D du 09/12/2023 - n°27158971 SCEAUX FC 21 : 0 point / 0 but PLESSIS ROBINSON FC 24 : 0 point / 0 but</p> <p>U14 D5 poule E du 09/12/2023 - n°27140780 ACA 21 : 0 point / 0 but COLOMBES LSO 21 : 0 point / 0 but</p>
Dossier N°281 FOOT EDUCATIF	21/12/2023		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de CLICHY S/SEINE : U12 poule A du 16/12/2023 - n°27499259 NANTERRE ES 6 / CLICHY S/SEINE 3	<p>1er Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule A de CLICHY S/SEINE 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</p>
Dossier N°282	22/12/2023		3CD	U14 D1 du 25/11/2023 - n° 26083404 Vanves Stade 21 / Montrouge F.C. 92 22	<p>Après les explications de la commission FMI, la 3CD décide d'annuler le match perdu par pénalité ainsi que l'amende au club de VANVES STADE,</p> <p>Entérine le score de 3 - 1 en faveur du club de MONTROUGE FC 92 22.</p>

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Seniors D5 poule B

17/12/2023 n° 25925307 Antony Foot Evolutio 2 / Issy Les Mx Fc 3

U15F à 8

16/12/2023 n° 27375048 Clichy S/Seine U.S. 1 / Neuilly O. 1

FUTSAL U17

16/12/2023 n° 27604071 Gennevilliers Soccer 1 / Sceaux Fc 1

FUTSAL U13

16/12/2023 n° 27604886 Ass. Futsal Courbevo 1 / Neuilly Fc 92 2

FUTSAL U11

16/12/2023 n° 27606136 Chatillon Foot Salle 1 / Futsal Paulista 2

17/12/2023 n° 27606135 Futsal Paulista 1 / Sevres Futsal 1

17/12/2023 n° 27606137 Gennevilliers Soccer 1 / Neuilly Fc 92 1

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U16 D5 poule A

10/12/2023 n°25980812 Clichy S/Seine U.S. 23 / Nanterre Es 24

U16 D5 poule C

10/12/2023 n°25983823 Antony Foot Evolutio 23 / Nanterre Ajsc 22

FUTSAL U11

03/12/2023 n°27606126 Gennevilliers Soccer 1 / ACBB 1

03/12/2023 n°27606124 Futsal Paulista 1 / Neuilly Fc 92 1

09/12/2023 n°27606130 Neuilly Fc 92 1 / Neuilly Fc 92 2

10/12/2023 n°27606129 Futsal Paulista 2 / Gennevilliers Soccer 1

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U13 Poule A

16/12/2023 n°27517032 Issy Les Mx Fc 3 / Gennevilloise Es 1

U13 Poule B

16/12/2023 n°27517189 Issy Les Mx Fc 4 / Garenne Colombes Af 4

U13 Poule D

16/12/2023 n°27524252 Cheminots Ouest L As 1 / Meudon A.S. 3

16/12/2023 n°27524257 Clichy S/Seine U.S. 1 / Garenne Colombes Af 2

16/12/2023 n°27576285 Suresnes J.S. 1 / Sevres F.C. 92 2

U13 Poule E

16/12/2023 n°27524644 Cheminots Ouest L As 2 / Meudon A.S. 4

16/12/2023 n°27524649 Clichy S/Seine U.S. 2 / Garenne Colombes Af 3
16/12/2023 n°27576253 Suresnes J.S. 2 / Sevres F.C. 92 3

U13 Poule Unique

16/12/2023 n°27516706 Issy Les Mx Fc 2 / Neuilly O. 1

U12 Poule B

16/12/2023 n°27499382 Voltaire Chat. M. Ss 23 / Garches Vaucr 22

U12 Poule H

16/12/2023 n°27500530 Suresnes J.S. 23 / Boulogne Bil. Ac 25

U12 Espoir Poule A

16/12/2023 n°27489320 Aca 21 / St Cloud Fc 21

U11 Poule B

16/12/2023 n°27486561 Suresnes J.S. 3 / Boulogne Bil. Ac 5
16/12/2023 n°27486564 Bagneux Com 3 / Plessis Robinson Fc 3
16/12/2023 n°27486565 Fc Blr 1 / Levallois Sc 3

U11 Poule C

16/12/2023 n°27486708 Bagneux Com 4 / Plessis Robinson Fc 4
16/12/2023 n°27486709 Fc Blr 2 / Levallois Sc 4

U11 Poule D

16/12/2023 n°27486965 Bagneux Com 1 / Plessis Robinson Fc 1

U11 Poule E

16/12/2023 n°27487356 Bagneux Com 2 / Plessis Robinson Fc 2

U11 Poule G

16/12/2023 n°27487624 Suresnes J.S. 2 / Boulogne Bil. Ac 2

U11 Poule H

16/12/2023 n°27487881 Antony Foot Evolutio 1 / Sceaux Fc 1

U11 Poule I

16/12/2023 n°27488016 Antony Foot Evolutio 2 / Sceaux Fc 2

U11 Poule J

16/12/2023 n°27488136 Antony Foot Evolutio 3 / Sceaux Fc 3

U10 Poule A

16/12/2023 n°27484039 Villeneuve Garenne 24 / Stade Francais 23
16/12/2023 n°27484040 Boulogne Bil. Ac 26 / Ville D'Avray Us 21

U10 Poule B

16/12/2023 n°27484178 Boulogne Bil. Ac 27 / Montrouge F.C. 92 23
16/12/2023 n°27484180 Clichy S/Seine U.S. 23 / Gennevilliers Csm 23

U10 Poule C

16/12/2023 n°27484336 Clichy S/Seine U.S. 24 / Gennevilliers Csm 24

U10 Poule F

16/12/2023 n°27484738 Clichy S/Seine U.S. 21 / Gennevilliers Csm 21

U10 Poule G

16/12/2023 n°27484858 Clichy S/Seine U.S. 22 / Gennevilliers Csm 22

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U13 Poule A

09/12/2023 n°27517020 Antony Foot Evolutio 1 / Colombienne Foot Es 4

09/12/2023 n°27576090 Fontenay Aux Roses 1 / Suresnes J.S. 3

U13 Poule B

09/12/2023 n°27517175 Nanterre Es 5 / Issy Les Mx Fc 4

U13 Poule D

09/12/2023 n°27524243 Nanterre Es 3 / Clichy S/Seine U.S. 1

U13 Poule E

09/12/2023 n°27524635 Nanterre Es 4 / Clichy S/Seine U.S. 2

U12 Poule A

09/12/2023 n°27499253 Sceaux Fc 21 / Aca 22

09/12/2023 n°27499258 Clichy S/Seine U.S. 23 / Colombes Lso 21

U12 Poule B

09/12/2023 n°27499378 Clichy S/Seine U.S. 24 / Sevres F.C. 92 25

U12 Poule E

09/12/2023 n°27580203 Levallois Sc 23 / Meudon A.S. 24

U12 Espoir Poule A

09/12/2023 n°27489312 Boulogne Bil. Ac 22 / Stade Francais 21

U13 Féminines Poule A

09/12/2023 n°27360758 Antony Foot Evolutio 1 / Csm Clamart Foot 1

U11 Poule I

09/12/2023 n° 27488011 Sceaux Fc 2 / Puteaux Csm 2

U11 Poule J

09/12/2023 n° 27488131 Sceaux Fc 3 / Puteaux Csm 3

U10 Poule D

09/12/2023 n° 27484445 Garches Vaucr 21 / Sceaux Fc 21

09/12/2023 n°27484450 Fontenay Aux Roses 21 / Vanves Stade 21

U10 Poule E

09/12/2023 n° 27484566 Garches Vaucr 22 / Sceaux Fc 22

09/12/2023 n°27484571 Fontenay Aux Roses 22 / Vanves Stade 22

U10 Poule H

09/12/2023 n° 27484966 Antony Foot Evolutio 21 / Boulogne Bil. Ac 21

U10 Poule I

09/12/2023 n° 27485086 Antony Foot Evolutio 22 / Boulogne Bil. Ac 22

U10 Poule J

09/12/2023 n° 27485206 Antony Foot Evolutio 23 / Boulogne Bil. Ac 23



- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U13 Poule B

02/12/2023 n°27517173 Gennevilliers Csm 4 / Nanterre Es 5

U13 Poule D

02/12/2023 n°27576283 Suresnes J.S. 1 / Stade Francais 3

U13 Poule E

02/12/2023 n°27576251 Suresnes J.S. 2 / Stade Francais 4

U12 Poule B

02/12/2023 n°27499363 Clichy S/Seine U.S. 24 / Villeneuve Garenne 24

U12 Poule H

02/12/2023 n°27500515 Suresnes J.S. 23 / Puteaux Csm 23

U12 Espoir Poule A

02/12/2023 n°27489300 Clichy S/Seine U.S. 22 / Gennevilliers Csm 22

U13 Féminines Poule A

02/12/2023 n°27360756 Csm Clamart Foot 1 / Chaville Fc 1

U13 Féminines Poule B

14/10/2023 n°27360769 SURESNES JS 1 / ASNIERES FC 1

U11 Poule D

02/12/2023 n°27486947 Garches Vaucr 1 / Sevres F.C. 92 3

U11 Poule F

02/12/2023 n°27487480 St Cloud Fc 1 / Csm Clamart Foot 4

U11 Poule G

02/12/2023 n°27487613 St Cloud Fc 2 / Csm Clamart Foot 5

U10 Poule F

02/12/2023 n°27484723 Rueil Malmaison Fc 21 / Clichy S/Seine U.S. 21

U11 Féminines Poule A

14/10/2023 n°27360853 Chaville fc 1 / Acbb 1

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6

16/12/2023 BOURG LA REINE / VANVES STADE

16/12/2023 FONTENAY AUX ROSES / ANTONY FOOT EVOL / VILLE D'AVRAY

16/12/2023 SEVRES FC / MEUDON AS / CHAVILLE FC

16/12/2023 ASNIERES FC / NEUILLY OLYMPIQUE

16/12/2023 CLICHY USA / GENNEVILLIERS CSM

16/12/2023 COLOMBES LSO / NANTERRE ES / GARCHES VAUCRESSON

16/12/2023 GARENNE COLOMBES / LEVALLOIS SC / PUTEAUX CSM

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6

09/12/2023 ANTONY FOOT EVOL / VANVES STADE / SCEAUX

09/12/2023 ISSY LES MLX / BOURG LA REINE

09/12/2023 CHEMINOTS DE L'OUEST / SAINT CLOUD / GARCHES VAUCRESSON

09/12/2023 NANTERRE JSC / CLICHY USA / COLOMBIENNE ES

Plateau U9

09/12/2023 ACBB / BOURG LA REINE / SCEAUX

09/12/2023 MONTROUGE FC 92 / CHATILLONNAIS SCM / VILLE D'AVRAY

09/12/2023 ASNIERES FC / NEUILLY OLYMPIQUE

09/12/2023 CLICHY USA / RUEIL MALMAISON

09/12/2023 SAINT CLOUD / GENNEVILLIERS CSM

09/12/2023 VILLENEUVE LA GARENNE / STADE FRANCAIS

II. COUPES

La commission vous informe que vous pouvez retrouver ci-dessous les tours de coupes :

2^{ème} TOUR

- **U14 : 13 janvier et 20 février 2024**
- **U16, U18, SENIORS, ANCIENS : 14 janvier 2024**

2 ^{ème} TOUR				
HDS U14				
13/01/2024	As Ararat Issy	22	Colombes Lso	21
13/01/2024	Asnieres Fc	22	Garenne Colombes Af	22
13/01/2024	Csm Clamart Foot	22	Montrouge F.C. 92	23
13/01/2024	Chatillonnais Scm	21	Issy Les Mx Fc	22
13/01/2024	Chaville Fc	21	Courbevoie Sports	21
13/01/2024	Cheminots Ouest L As	21	Neuilly O.	22
13/01/2024	Clichy S/Seine U.S.	23	Asnieres Fc	21
13/01/2024	Clichy S/Seine U.S.	22	Boulogne Bil. Ac	22
13/01/2024	Courbevoie Sports	22	Csm Clamart Foot	21
13/01/2024	Fc Bourg La Reine	21	Sevres F.C. 92	22
13/01/2024	Garches Vaucr	21	Gennevilliers Csm	21
13/01/2024	Gennevilliers Csm	22	As Ararat Issy	21
13/01/2024	Jeunes D Antony Ass	21	Nanterre Ajsc	22
13/01/2024	Nanterre Ajsc	21	Colombienne Foot Es	22
13/01/2024	Levallois Sc	21	Malakoff Usm	22
13/01/2024	Metro Trans. Us	21	Antony Foot Evolutio	21
13/01/2024	Meudon A.S.	22	Suresnes J.S.	21
13/01/2024	Montrouge F.C. 92	22	Rueil Malmaison Fc	22
13/01/2024	Nanterre Es	23	St Cloud Fc	21
13/01/2024	Nanterre Es	22	Villeneuve La Garen	21
13/01/2024	Neuilly O.	21	Fontenay Aux Roses	22
13/01/2024	Sceaux Fc	21	Colombienne Foot Es	21
13/01/2024	Stade Francais	21	Voltaire Chat. M. Ss	21
13/01/2024	Ville D'Avray Us	21	Plessis Robinson Fc	22
13/01/2024	Villeneuve Garenne	22	Boulogne Bil. Ac	23
10/02/2024	Antony Foot Evolutio	22	Aca	21
10/02/2024	Fontenay Aux Roses	21	Racing Club France	23
10/02/2024	Malakoff Usm	21	Puteaux Csm	21
10/02/2024	Plessis Robinson Fc	21	Voltaire Chat. M. Ss	22
10/02/2024	Puteaux Csm	22	Sevres F.C. 92	21
10/02/2024	Rueil Malmaison Fc	23	Vanves Stade	21
10/02/2024	Suresnes J.S.	22	Bagneux Com	22

2ème TOUR						
	HDS U16				Exempts U16	
14/01/2024	As Ararat Issy	21	Puteaux Csm	21	Nanterre Es	3
14/01/2024	Antony Foot Evolutio	23	Bagneux Com	21		
14/01/2024	Asnieres Fc	21	Sevres F.C. 92	21		
14/01/2024	Boulogne Bil. Ac	24	Garenne Colombes Af	21		
14/01/2024	Csm Clamart Foot	21	Issy Les Mx Fc	23		
14/01/2024	Chaville Fc	22	Boulogne Bil. Ac	23		
14/01/2024	Cheminots Ouest L As	21	Antony Foot Evolutio	22		
14/01/2024	Clichy S/Seine U.S.	22	Colombienne Foot Es	21		
14/01/2024	Colombes Lso	21	Courbevoie Sports	21		
14/01/2024	Colombienne Foot Es	22	Levallois Sc	21		
14/01/2024	Courbevoie Sports	22	Malakoff Usm	21		
14/01/2024	Fc Bourg La Reine	21	Ville D'Avray Us	21		
14/01/2024	Garenne Colombes Af	22	Meudon A.S.	22		
14/01/2024	Gennevilliers Csm	22	Vanves Stade	21		
14/01/2024	Jeunes D Antony Ass	21	Chaville Fc	21		
14/01/2024	Nanterre Ajsc	21	Voltaire Chat. M. Ss	21		
14/01/2024	Meudon A.S.	23	Neuilly O.	21		
14/01/2024	Nanterre Es	24	Montrouge F.C. 92	23		
14/01/2024	Neuilly O.	22	Plessis Robinson Fc	21		
14/01/2024	Rueil Malmaison Fc	23	Racing Club France	23		
14/01/2024	St Cloud Fc	22	Stade Francais	21		
14/01/2024	St Cloud Fc	21	Voltaire Chat. M. Ss	22		
14/01/2024	Suresnes J.S.	22	Rueil Malmaison Fc	22		
14/01/2024	Villeneuve La Garen	21	Stade Francais	22		

2ème TOUR						
	HDS U18				Exempts U18	
13/01/2024	Puteaux Csm	21	Gennevilliers Csm	21	Courbevoie Sports	1
14/01/2024	Antony Foot Evolutio	22	Stade Francais	22	Rueil Malmaison Fc	1
14/01/2024	Boulogne Bil. Ac	22	Colombienne Foot Es	21	Sevres F.C. 92	1
14/01/2024	Chatillonnais Scm	21	Nanterre Es	22	St Cloud Fc	1
14/01/2024	Fc Bourg La Reine	21	Gennevilliers Csm	22		
14/01/2024	Garches Vaucr	21	Clichy S/Seine U.S.	21		
14/01/2024	Issy Les Mx Fc	22	Plessis Robinson Fc	21		
14/01/2024	Metro Trans. Us	21	Issy Les Mx Fc	23		
14/01/2024	Montrouge F.C. 92	23	Garenne Colombes Af	22		
14/01/2024	Plessis Robinson Fc	22	Neuilly O.	21		
14/01/2024	As Ararat Issy	21	Asnieres Fc	21		
14/01/2024	Sevres F.C. 92	22	Villeneuve La Garen	21		
14/01/2024	Stade Francais	21	Colombienne Foot Es	22		
14/01/2024	Suresnes J.S.	22	Vanves Stade	21		

2ème TOUR						
HDS SENIORS					Exempts SENIORS	
13/01/2024	Fontenay Aux Roses	2	Jeunes D Antony Ass	1	St Cloud Fc	2
14/01/2024	As Ararat Issy	3	Asnieres Fc	1		
14/01/2024	Csm Clamart Foot	1	Les Petits Pains	1		
14/01/2024	Chatillonnais Scm	1	Malakoff Usm	1		
14/01/2024	Chaville Fc	2	Jeunes D Antony Ass	2		
14/01/2024	Cheminots Ouest L As	1	Boulogne Bil. Ac	2		
14/01/2024	Clichy S/Seine U.S.	2	Chaville Fc	1		
14/01/2024	Colombes Lso	1	Vanves Stade	1		
14/01/2024	Courbevoie Sports	2	Ef Jean Mendez	1		
14/01/2024	Fc Bourg La Reine	1	Rueil Malmaison Fc	2		
14/01/2024	Garches Vaucr	1	As Ararat Issy	2		
14/01/2024	Garenne Colombes Af	2	Clichy S/Seine U.S.	1		
14/01/2024	Issy Les Mx Fc	2	Montrouge F.C. 92	2		
14/01/2024	Nanterre Ajsc	1	Meudon A.S.	1		
14/01/2024	Malakoff Usm	2	Gennevilliers Csm	2		
14/01/2024	Nanterre Es	2	Voltaire Chat. M. Ss	1		
14/01/2024	Neuilly O.	1	Issy Les Mx Fc	3		
14/01/2024	Racing Club France	2	Voltaire Chat. M. Ss	2		
14/01/2024	Suresnes J.S.	3	Bagneux Com	2		
14/01/2024	Suresnes J.S.	2	Villeneuve La Garen	2		
14/01/2024	Ville D'Avray Us	2	Antony Foot Evolutio	2		
24/02/2024	Sevres F.C. 92	1	Ville D'Avray Us	1		
25/02/2024	Plessis Robinson Fc	2	Puteaux Csm	2		

2ème TOUR					
HDS ANCIENS					
14/01/2024	As Ararat Issy	31	Neuilly O.	31	
14/01/2024	Bagneux Com	31	Fc Meudon	32	
14/01/2024	Boulogne Bil. Ac	32	Clichy S/Seine U.S.	31	
14/01/2024	Csm Clamart Foot	33	Antony Foot Evolutio	31	
14/01/2024	Chatillonnais Scm	31	Clichy Veterans Foot	31	
14/01/2024	Cheminots Ouest L As	31	Fontenay Aux Roses	31	
14/01/2024	Courbevoie Sports	31	Vanves Stade	31	
14/01/2024	Fontenay Aux Roses	32	Csm Clamart Foot	32	
14/01/2024	Garches Vaucr	32	Portugais En France	31	
14/01/2024	Nanterre Ajsc	33	Courbevoie Sports	32	
14/01/2024	Nanterre Ajsc	32	Foot United	31	
14/01/2024	Metro Paris Sud Us	31	Fc Bourg La Reine	31	
14/01/2024	Nanterre Es	32	Personnel Asnieres	31	
14/01/2024	Vanves Stade	32	Boulogne Bil. Ac	31	
14/01/2024	Villeneuve La Garen	32	Issy Les Mx Fc	31	
11/02/2024	Sevres F.C. 92	31	Montrouge Gs	32	

2ème TOUR				
HDS CDM				
28/01/2024	Colombienne Foot Es	5	Rueil Malmaison Fc	5
28/01/2024	Courbevoie Sports	5	Issy Les Mx	5
28/01/2024	Montrouge Gs	5	Arcop Nanterre	5
28/01/2024	Asnieres Fc	5	Racing Club France	5

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°8
Réunion du 21 décembre 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Un courrier a été envoyé aux clubs sur les manquements administratifs de ce début de saison.

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Il est anormal que malgré les bugs, sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

De plus, la commission a transmis à la Commission Départementale des Statuts et Règlements, l'ensemble des dossiers avec un manque de dirigeants sur le banc de touche.

Rappel : en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financière du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financière du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

L'application de l'article 19 et suivant :

- Pour une équipe de jeunes, 2 dirigeants ou éducateurs majeurs licenciés doivent accompagner l'équipe
- L'un doit être le dirigeant responsable, présent sur le banc toute la rencontre
- L'autre peut être (c'est la tolérance admise)
- Ou sur le banc de touche
- Ou arbitre assistant (dans ce cas cela peut être un mineur de + de 16 ans avec **une licence « dirigeant »**)
- Ou délégué de club

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant

En aucun cas l'arbitre central ne rentre en compte dans les deux dirigeants obligatoires en jeunes.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Quelques difficultés continuent de compliquer la tâche des clubs sur la F.M.I.

Le service informatique de la F.F.F. (D.G.S.I) met tout en œuvre pour arriver à maîtriser le système et à lui redonner sa rapidité.

De même, en analyse FMI, nous sommes toujours dans l'impossibilité de constater une différence entre l'absence de connexion de la part d'un club où la difficulté de connexion.

Les seules notifications faites sont :

- Une remarque d'absence de tablette par l'arbitre
- L'envoi tardif de la FMI
- Et la transmission à la Commission des statuts et règlements en cas d'absence de dirigeant sur la feuille (sans aucune explication)

Amende pour feuille de match signée par un mineur sur la FMI

Football à 11

Rencontres du 16 ou 17 /12/2023

Match n° 25947254 – AS VOLTAIRE CHATENAY (U18 D3)

Match n° 26084431– LEVALLOIS S.C. (U14 –D2)

Match n° 27136501 – NANTERRE J.S.C. (U14 D5 A)

Football Educatif

Rencontres du 16 ou 17 /12/2023

Match n° 27484016 – C.S.M. CLAMART (U11 B)

Match n° 27484733 – E S NANTERRE (U10 F)

Match n° 27484577 –GARCHES VAUCRESSON (U10 E)

Match n° 27484854 – FC PLESSIS ROBINSON (U10 G)

Match n° 27487494 – E.S. NANTERRE (U11 F)

Match n° 27499816 – MONTROUGE F.C. 92 (U12 D)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.